

LES FICHES CLARTE

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

BOURS'ACTIF

Pour gérer en ligne votre portefeuille titres au meilleur prix

Ce qu'il faut savoir ...

PRINCIPE

Vous passez régulièrement des ordres de bourse
Vous souhaitez diversifier vos placements en souscrivant des FCP
Vous aimez suivre la Bourse en temps réel et profiter d'alertes boursières.

Bours'Actif est fait pour vous !

Pour **4,50 € par mois seulement**, vous bénéficiez de conditions privilégiées pour gérer votre portefeuille titres en ligne sur www.cmocean.fr. Mieux encore, ces conditions profitent aux opérations réalisées sur l'ensemble des portefeuilles titres (les vôtres ou ceux de vos proches) rattachés à votre abonnement internet.

CARACTERISTIQUES

Avantage 1 : plus vous passez d'ordres de bourse sur le trimestre, moins vous payez de frais.

La Bourse à petits prix, c'est possible.

Que vous passiez des ordres de faible montant ou de montant important, vous êtes gagnant.

Et plus vous passez d'ordres sur le trimestre, moins vous payez cher. Un compteur vous indique à tout moment votre nombre d'ordres exécutés. (Bourse France)

	Tarif internet Bours'Actif	Tarif internet standard
Commission proportionnelle	10 premiers ordres du trimestre : 0,45% 10 ordres suivants : 0,40% au-delà : 0,30%	0,65%
Minimum facturé	8 €	10 €
Maximum facturé	166.50 €	333 €

Avantage 2 :

vous ne payez plus de droits d'entrée sur les OPC CM-CIC AM (1) souscrits en ligne.
0 % de droits d'entrée grâce à Bours'Actif.

D'un simple clic, vous accédez sans frais à la gamme de Fonds communs de Placement gérés par nos spécialistes, une gamme régulièrement récompensée.

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

01/07/2021

Crédit  Mutuel

Autres avantages :

Grâce à Bours'Actif, vous réalisez parallèlement plein de petites économies.

- 1) Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur les frais de Bourse France appliquée au 2ème ordre passé sur une même valeur suite à un achat-vente dans la journée et portant sur une même quantité de titres.
- 2) Vous profitez de frais réduits pour vos ordres de bourse passés sur les **places étrangères** accessibles par internet ⁽²⁾. Le maximum de facturation est particulièrement intéressant si vous passez des ordres de montant important.

(Bourse Etrangère)	Tarif internet Bours'Actif	Tarif internet standard
Commission proportionnelle	0,70%	0,90%
Minimum facturé	30,00 €	38.65€
Maximum facturé	166.50 €	Pas de maximum

- 3) Vous accédez gratuitement et en permanence aux **cours en temps réel** sur internet.
- 4) Bours'Actif vous permet de mettre en place gratuitement **quatre alertes boursières par mois**. Vous pouvez ainsi être informé de l'atteinte d'un cours ou de la survenance d'un événement boursier.
- 5) Lors de la passation d'un ordre, vous pouvez choisir d'être informé de son exécution, soit par email, soit pas sms, sans coût supplémentaire.

COMMENT VOUS ABONNER ?

Rien de plus simple : vous pouvez souscrire Bours'Actif directement sur notre site internet www.cmocean.fr ou auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

Votre abonnement souscrit sur internet prend effet immédiatement et vous bénéficiez aussitôt des conditions privilégiées.

(1) à l'exclusion des Fonds émis sur des périodes de souscription limitée (Fonds à formule, FCP garantis, FCPI, FIP).

(2) Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Etats-Unis.

Le contrat n'a pas de durée minimale, vous pouvez le clôturer en adressant un courrier à la banque.

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance c'est à dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu dans votre Caisse, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne.

Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation sauf si vous en disposez différemment.

En cas d'exercice de la faculté de rétractation vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de rétractation à l'exclusion de toute pénalité.

Banque contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest 75436 PARIS Cedex 9.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français.

La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L 312-4 et suivants du Code Monétaire et Financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du fonds de Garantie et de Résolution disponible en caisse et sur le site internet de la Banque www.creditmutuel.fr.

Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation, vous pourrez vous rapprocher :

- En premier lieu, de votre Caisse de Crédit Mutuel, de votre Chargé de clientèle ou du Directeur.
- Dans un deuxième temps, si la réponse apportée par votre Caisse de Crédit Mutuel ne vous satisfait pas, vous pouvez demander le réexamen de votre dossier par courrier au Service relations clientèle Crédit Mutuel Océan, 34 rue Léandre Merlet 85 000 La Roche-sur-Yon ou par téléphone au 02 51 47 53 00 (appel non surtaxé)
- Dans un troisième temps, si vous êtes un consommateur et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à M. le Médiateur du Crédit Mutuel – 63 chemin Antoine-Pardon 69 160 Tassin-la-Demi-Lune ou depuis son site Internet : www.lemediateur-creditmutuel.com ; vous pouvez obtenir auprès de votre caisse ou sur www.creditmutuel.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation). La saisie du médiateur est réservée aux personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels. Elle ne peut avoir lieu qu'après épuisement des recours internes de la Banque.

Conditions au 01/07/2021- document non contractuel

Document non contractuel donné à titre d'information. Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan – Société anonyme coopérative de crédit à capital variable – RCS La Roche-sur-Yon B 307 049 015 – Intermédiaire en opérations d'assurance n° ORIAS 07 027 974 consultable sous www.orias.fr – ACM IARD SA, ACM Vie SA, MTRL, EPS, Serenis Assurances, MONDIAL ASSISTANCE – 34 rue Léandre Merlet BP 17 - 85001 La Roche-sur-Yon CEDEX – Tél. 02.51.47.53.00 - Fax 02.51.47.53.01

DES RÉPONSES CONCRÈTES À VOS QUESTIONS

01/07/2021

Crédit Mutuel